

Code de Transparence AFG-FIR

Gamme d'Allocation
d'Actifs

Avril 2023



SOMMAIRE

- 1. LISTE DES OPC CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE**
- 2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION**
- 3. DONNEES GENERALES SUR LES OPC PRESENTS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE**
- 4. PROCESSUS DE GESTION**
- 5. CONTROLES ESG**
- 6. MESURES DE PERFORMANCE ESG ET REPORTING**

Données au 31/12/2022

Mise à jour : Avril 2023

1. LISTE DES OPC CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Les OPC présentés ci-dessous sont des fonds de fonds qui investissent dans des OPC gérées par LFDE ainsi que des OPC gérées par d'autres sociétés de gestion. La sélection de ces OPC est effectuée pour répondre aux besoins d'allocation de l'équipe de gestion. Elle est réalisée sur la base de critères financiers et selon une méthodologie propriétaire qui sera détaillée dans ce code de transparence : la méthodologie « Maturité ISR by LFDE ».

Vous trouverez ci-dessous les OPC concernés par ce Code de Transparence.

Pour plus d'informations sur l'Investissement Responsable à la Financière de l'Echiquier, veuillez-vous rendre à la page suivante dans la section « Investissement Responsable » du site internet de LFDE.

OPC CONCERNES PAR LA DEMARCHE « MATURITE ISR »		
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/2022
ECHIQUIER GLOBAL FLEXIBLE		
<input checked="" type="checkbox"/> Notation ESG <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds de fonds multi classes d'actifs	10M€
ECHIQUIER AVENIR*		
<input checked="" type="checkbox"/> Notation ESG <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds de fonds multi classes d'actifs	6 M€
ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE*		
<input checked="" type="checkbox"/> Notation ESG <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds de fonds multi classes d'actifs	15 M€

*Fonds concernés par la démarche à partir du 24/04/2023

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge des OPC auxquels s'applique ce Code

La Financière de l'Echiquier
53 avenue d'Iéna
75 116 PARIS
<http://www.lfde.com/>

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Historique de la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier :

Depuis la création de La Financière de l'Echiquier en 1991, une attention particulière est portée à l'analyse de la gouvernance des entreprises. Débutée en 2007, la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier s'inscrit dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale (RSE). Cette démarche s'appuie sur une connaissance solide des entreprises basée sur des années de rencontres et d'échanges avec elles, en particulier sur les aspects de gouvernance.

L'ensemble des informations et de la documentation relative à l'Investissement Responsable à La Financière de l'Echiquier est disponible sur notre site internet, dans la section « [Investissement Responsable](#) ».

Les frises chronologiques ci-dessous retracent les principaux événements marquants ayant jalonné plus de quinze années d'engagement de La Financière de l'Echiquier dans le domaine de l'investissement responsable.

LFDE INVESTISSEUR RESPONSABLE : UN ENGAGEMENT HISTORIQUE

2007

- Création de notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire *

2010

- Lancement de deux fonds ISR laboratoires
- Obtention d'un premier mandat ISR pour une mutuelle d'assurance

2012

- Obtention d'un mandat ISR pour le Fonds de Réserve pour les Retraites

2016

- Echiquier Major SRI Growth Europe et Echiquier Positive Impact Europe obtiennent le Label ISR de l'Etat Français



2018

- Intégration ESG au sein de toute notre gamme
- Mise en place d'un Comité éthique

2020

- Obtention du Label ISR de l'Etat Français pour 3 fonds supplémentaires
- Lancement de notre 2ème fonds à impact sur le climat et la biodiversité
- Création du Podcast « Un pied devant l'autre »
- Adhésion au Finance for Biodiversity Pledge

INVESTISSEMENT RESPONSABLE by LFDE

Une attention particulière portée à la GOUVERNANCE depuis 1991

2008

- Signature de Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU



2013

- Lancement de notre démarche d'Engagement Actionnarial

2011

- Echiquier Major SRI Growth Europe obtient le Label ISR de Novethic pour la première fois



2017

- Adoption des Objectifs de Développement Durable de l'ONU par Echiquier Positive Impact Europe



- Renforcement de l'équipe ISR

2019

- Obtention du Label ISR de l'Etat Français pour 4 fonds supplémentaires
- Echiquier Major SRI Growth Europe et Echiquier Positive Impact Europe obtiennent le Label Allemand « FNG ★★★ » et le Label Belge « Towards Sustainability »
- Lancement du programme de formation à l'ISR : L'Ecole de l'ISR by LFDE

2021

- Obtention du Label ISR de l'Etat Français pour 3 fonds supplémentaires
- Lancement de notre 1er fonds à impact solidaire labellisé Finansol
- Publication de la Stratégie Climat et Biodiversité et de la Politique Charbon de La Financière de l'Echiquier
- Publication de notre Doctrine d'Impact

LFDE INVESTISSEUR RESPONSABLE : ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

2022

- Obtention du prix de la Meilleure communication ISR d'Option Finance
- Publication de notre 1er Rapport Climat et Biodiversité (incluant notre réponse à l'article 29 LEC)
- Publication de notre politique d'exclusion LFDE
- Lancement de notre 4e fonds à impact dédié à l'accès la santé : Echiquier Health Impact for All
- Lancement du programme de formation au changement climatique : L'Ecole du Climat by LFDE



- Organisation de la 2^e édition des Rencontres du Climat et de la Biodiversité
- Participation au groupe de travail « Opérationnalisation et Mesure de l'Impact » de l'Institut de la Finance Durable
- Obtention de la certification « ESG Investing » du CFA UK par de nouveaux collaborateurs, soit désormais près d'une vingtaine de collaborateurs LFDE formés
- Obtention de la certification « AMF Finance durable » par une dizaine de collaborateurs LFDE



ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES 2023

- Poursuite de nos travaux sur la thématique de l'engagement climat de la biodiversité
- Poursuite de nos actions visant à sensibiliser et éduquer équipes de gestion, clients, et entreprises en portefeuille aux enjeux ESG
- Lancement de la plateforme ESG Connect (outil de gestion de données extra-financières)

Principes de la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier :

Pour La Financière de l'Echiquier, être un investisseur responsable c'est : « Rechercher la performance en investissant dans les entreprises ou dans les fonds où la bonne gouvernance et l'excellence managériale insufflent des initiatives sociales et environnementales, créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes ».

La Financière de l'Echiquier exerce également son rôle d'investisseur responsable en allocation d'actifs **par une analyse propriétaire et systématique des fonds et des ETF investis par les fonds ci-dessus au travers de la méthodologie « Maturité ISR by LFDE », méthodologie mise en œuvre depuis novembre 2020.**

Notre politique qui consiste à s'intéresser à la démarche d'investissement responsable des OPC investis, concerne les fonds d'allocation d'actifs gérés par La Financière de l'Echiquier. Cette analyse nous permet d'identifier les OPC mettant en œuvre de solides démarches d'investissement responsable et d'intégration des critères ESG et de mieux apprécier les risques auxquels les fonds font face. Les grands thèmes d'analyse de cette approche, baptisée « Maturité ISR by LFDE » sont les suivants :

- **Analyse de la politique ESG** : Comprendre comment l'analyse extra-financière s'intègre dans le processus de gestion de l'OPC et l'impact.
- **Vote et Engagement** : Comprendre les politiques de vote et d'engagement mises en œuvre par l'équipe de gestion au niveau de l'OPC actions.
- **Transparence** : Analyser le niveau de transparence de l'OPC sur sa démarche et ses investissements, au travers de sa documentation.
- **Analyse de la responsabilité de la société de gestion** : Décrypter la démarche de responsabilité de la société de gestion.

Cette analyse débouche sur **une démarche de dialogue et d'engagement** avec les sociétés de gestion afin de partager avec eux de possibles axes de progrès, afin d'améliorer la qualité de leur démarche d'investissement responsable, une fois notre analyse finalisée.

Chacun de ces aspects sera développé plus en détail tout au long de ce document.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

L'ensemble des informations et de la documentation relative à l'Investissement Responsable à La Financière de l'Echiquier est disponible sur notre site internet, dans la section « [Investissement Responsable](#) ».

3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS PRÉSENTÉS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des OPC ?

La gestion de fonds de fonds, au même titre que les autres expertises de La Financière de l'Echiquier, est une gestion de conviction qui s'engage en faveur de l'investissement Responsable. L'analyse des critères ESG pris en compte par les OPC contribue à une meilleure évaluation des risques et du potentiel de performance à long terme de leurs investissements. L'engagement mené auprès des sociétés de gestion a pour objectif de les orienter vers des démarches d'investissement responsable plus exigeantes. De façon détaillée, les objectifs recherchés par notre démarche sont :

- **Optimiser la gestion des risques dans le portefeuille :**

Notre méthodologie propriétaire nous permet de sélectionner les produits financiers dont l'approche ESG est crédible et qui reflète un engagement sérieux de la part de la société qui les gère. Cela nous permet d'atténuer le risque associé à chaque fonds et pénaliser les acteurs financiers que nous n'estimons pas suffisamment dynamiques dans leur démarche et leurs engagements d'investisseur responsable.

- **Apporter de nouvelles solutions d'investissement à nos clients**

La prise en compte des critères ESG au sein de notre gestion nous permet d'apporter de nouvelles solutions d'investissement à des clients de plus en plus exigeants et souhaitant investir en accord avec ces valeurs. Par ce moyen, nous leur offrons, en outre, plus de transparence sur leurs investissements.

- **Rechercher une performance financière pérenne :**

Nous sommes convaincus que la prise en compte des critères ESG est génératrice de performance sur le long terme. Une étude de La Financière de l'Echiquier publiée chaque année depuis 2019 a permis de documenter et de confirmer cette conviction selon laquelle ISR et performance ne sont pas incompatibles. L'étude dans son intégralité est disponible sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Etudes et Publications ».

- **Inciter les acteurs à financer et accompagner la transition vers une économie plus durable :**

Etant nous-mêmes clients de nos équipes de gestion et de celles d'autres sociétés de gestion, nous veillons à les inciter à être plus engagées en faveur de l'investissement responsable afin de diriger les capitaux vers une économie plus durable.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des fonds formant l'univers d'investissement des OPC ?

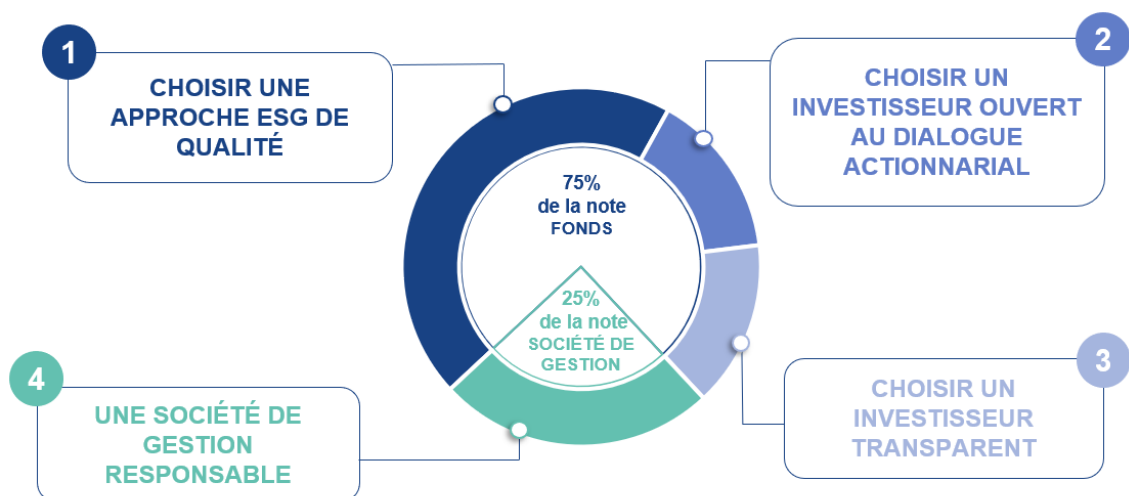
L'équipe de gestion d'Allocation d'Actifs, composée de plusieurs gérants-analystes, épaulée par l'équipe de Recherche Investissement Responsable (IR), est chargée de l'analyse extra-financière à la fois des fonds et des sociétés de gestion qui les gèrent. Elle adopte une méthodologie d'évaluation extra-financière qualitative, réalisée 100% en interne avec l'aide de l'équipe de Recherche IR.

Pour mener à bien cette évaluation, nos analystes s'appuient sur la documentation ESG du fonds et de la société de gestion disponible publiquement (notamment la politique ESG de la société de gestion, le rapport de vote et d'engagements, les *reportings* extra-financiers...). Ils passent également en revue les documents ESG fournis à la demande par la société de gestion concernée ainsi que les articles parus dans la presse. Nos analystes rencontrent régulièrement les gérants et les responsables ISR des sociétés de gestion afin de clarifier les points restés en suspens.

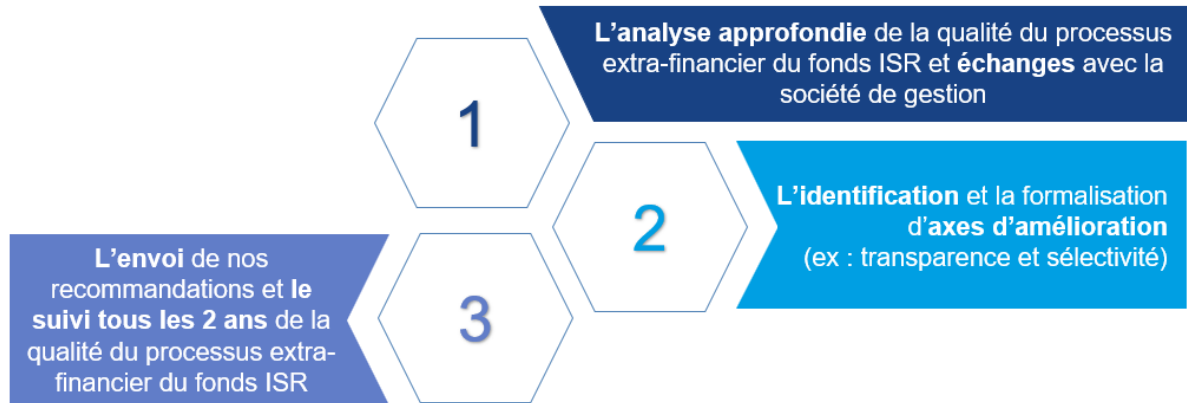
3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par les OPC ?

Une multitude de critères ont été définis et constituent notre grille d'analyse propriétaire « Maturité ISR by LFDE ». L'évaluation de ces critères permet une appréciation à la fois quantitative et qualitative des fonds étudiés. Ces critères ont été regroupés en deux grandes catégories :

- **Les critères liés au fonds** : Ils représentent 75% de la notation et sont regroupés en 3 piliers :
 - o Choisir une approche ESG de qualité : approfondissement de la politique d'exclusion, qualité de l'analyse ESG, impact des critères ESG sur la gestion, suivi et contrôles, et partage des frais de gestion
 - o Choisir un investisseur engagé dans un dialogue actionnarial (uniquement pour les fonds actions) : démarche de vote aux AG et d'engagement actionnarial.
 - o Choisir un investisseur transparent : transparence de l'approche ESG, transparence des investissements, facilité d'accès à l'information et démarche de labellisation.
- **Les critères liés à la société de gestion** : Ils représentent 25% de la notation et visent à analyser la responsabilité de la société de gestion au travers de sa politique RSE, de l'historique et du périmètre de sa démarche ESG, de l'engagement des équipes ainsi que son rayonnement externe sur les problématiques ESG.



3.4. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?



L'équipe de gestion accompagnée de l'équipe de Recherche IR a élaboré une démarche propriétaire d'analyse pour les OPC sous la forme d'une grille nommée « Maturité ISR by LFDE ». Cette grille attribue une note à chaque OPC à l'issue de chaque analyse. Elle est le résultat de l'évaluation de plus de 50 critères, quantitatifs et qualitatifs. Chaque critère est noté selon un barème précis destiné à éviter au maximum un biais de subjectivité de l'analyste. Chaque analyse est systématiquement relue et si nécessaire corrigée par un autre analyste, avant d'être définitivement validée.

Dans le cadre notre démarche d'engagement, nos gérants-analystes s'engagent à conserver un dialogue constant avec les sociétés de gestion et les incitent à améliorer leurs pratiques en matière d'investissement responsable et de RSE. En effet, à la fin de chaque analyse, des axes de progrès sont envoyés à la société de gestion et sont suivis dans le temps (tous les 2 ans) par les gérants-analystes. Cela permet de juger le degré d'implication de la société en faveur de l'investissement responsable et de valoriser celles qui améliorent leurs pratiques dans le temps.

L'analyse « Maturité ISR by LFDE » s'articule en 3 grandes étapes :

- 1) Un travail préparatoire d'analyse sur la base de l'ensemble de la documentation publiquement disponible afin de tenter de remplir la plus large part de la grille d'analyse.
- 2) Quand cela est nécessaire, un entretien spécifique avec l'équipe de gestion de l'OPC ou un membre de l'équipe ISR est réalisé afin d'éclaircir les points restés en suspens sur la base du travail préliminaire. L'objectif de cet échange étant à la fois de remplir la grille d'analyse en intégralité, mais également de mieux cerner dans quelle mesure la gestion du fonds intègre des considérations extra-financières. Une fois l'analyse intégralement complétée, elle fait l'objet d'une relecture par un analyste tiers afin d'être finalisée. Dans une logique d'engagement, des axes de progrès sont identifiés.
- 3) Ces axes de progrès sont transmis à la société de gestion analysée. Ils feront l'objet d'une revue lors de la mise à jour suivante de cette analyse, a minima tous les deux ans.

3.5 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?

La prise en compte des enjeux climatiques dans notre gestion en fonds de fonds est difficile à mener de façon directe. La diversité des approches et des sources de données des OPC investis rend complexe, voire peu pertinente, leur agrégation dans le cadre de la multigestion.

Cependant, les enjeux climatiques occupent une part de notre méthodologie « Maturité ISR by LFDE ». Elle contient l'analyse qualitative de la stratégie climat de la société de gestion, des engagements pris au niveau de l'activité de la société de gestion et au niveau de ses investissements. L'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche de vote et d'engagement de la société de gestion est également analysée.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation « Maturité ISR by LFDE » des fonds est révisée a minima tous les 2 ans par nos analystes-gérants. Toutes les analyses « Maturité ISR by LFDE » sont centralisées dans un fichier/logiciel permettant de suivre l'historique des analyses, les dates de mises à jour ainsi que d'avoir une vue synthétique de tous les fonds analysés d'un point de vue extra-financier.

En cas de controverse avérée sur un fonds ou une société de gestion (irrégularités, sanctions des autorités de régulation notamment), l'équipe de gestion fait remonter celle-ci aux services risques et conformité. Chaque cas sera alors étudié en étroite collaboration avec ces services afin de déterminer si la controverse est de nature à avoir un impact financier et/ou réputationnel matériel. Une fois cette analyse menée, une décision de gestion sera actée : rachat total des positions et exclusion de l'univers d'investissement, limite de détention ou maintien en portefeuille.

Par ailleurs, dans le cadre de l'analyse « Maturité ISR by LFDE », la prise en compte des controverses dans le processus extra financier des OPC est analysée. L'objectif est de s'assurer qu'il existe un cadre précis pour traiter la survenance d'une éventuelle controverse.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les informations issues de l'analyse « Maturité ISR by LFDE » peuvent contribuer aux choix d'investissement des gérants au même titre que l'analyse financière. Elles permettent une analyse plus fine des risques et des opportunités d'un OPC. Les notations moyennes d'un portefeuille ou l'analyse ligne à ligne permettent aux gérants d'intégrer ces critères dans leurs décisions d'investissement. L'ensemble des fonds de fonds intégrant des critères extra-financiers ont un taux de couverture par l'analyse « Maturité ISR by LFDE » de 100% des OPC dans lesquels ils investissent.

Pour Echiquier Global Flexible, Echiquier Avenir et Echiquier Avenir Dynamique : Tous les fonds sélectionnés font ensuite l'objet d'une analyse propriétaire « Maturité ISR » dont l'objectif est d'intégrer dans le choix des OPC une dimension extra financière. Ainsi, l'équipe de gestion sélectionne des OPC dont le processus d'analyse ESG, l'ouverture au dialogue actionnarial, la transparence et le

caractère responsable de la société de gestion sont considérés comme fiables selon notre approche méthodologique. Ainsi, chaque fonds sous-jacent potentiel (y compris ETF) est ainsi analysé au regard de différentes critères d'analyse et se voit attribuer une note sur 100. A tout moment, 50% des sous-jacents sélectionnés auront une note supérieure à 50/100.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Comme décrit plus haut, aucun critère relatif au changement climatique n'est pris en compte directement dans la construction des portefeuilles. Cependant une analyse de la politique climat des sociétés de gestion et des OPC est menée en amont.

4.3 Comment sont analysés les titres vifs présents dans certains portefeuilles ?

Pour les fonds concernés par ce code de transparence, aucun titre vif n'est susceptible d'être présent en portefeuille.

4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le processus d'évaluation n'a pas fait l'objet de modifications ces douze derniers mois.

4.5 Une part des actifs des OPC est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les fonds de fonds peuvent investir dans des fonds solidaires.

4.6 Les OPC pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non, La Financière de l'Echiquier ne pratique pas le prêt/emprunt de titres.

4.7 Les OPC utilisent-ils des instruments dérivés ?

Oui. Compte tenu de la nature même du process de gestion - à la fois flexible, multi-classes d'actifs et guidé par une analyse macroéconomique et financière - tous les fonds peuvent utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture ou d'exposition aux marchés actions, de taux, de devises ou de volatilité. L'équipe de gestion utilise des produits dérivés (futures et options) et privilégie ceux qui sont négociés sur des marchés réglementés. Les instruments dérivés ne font pas l'objet d'une analyse extra-financière.

4.8 Les OPC investissent-ils dans des OPC ?

Oui. Chaque portefeuille concerné par ce document est un fonds de fonds. Une majorité de ses investissements se fera via d'autres OPC.

5. CONTROLES ESG

Chaque analyse « Maturité ISR by LFDE » fait l'objet d'une relecture par un second analyste afin d'atténuer tout biais de subjectivité.

Par ailleurs, un outil permet de réaliser les analyses financières qualitatives et quantitatives, ainsi que les due diligences et analyses « Maturité ISR by LFDE » et de faire opérer des contrôles par l'équipe des Risques et de Contrôle Interne (taux de couverture, fraîcheur des analyses ...).

6. MESURES DE PERFORMANCE ESG ET REPORTING

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG des OPC ?

A ce jour, les fonds de fonds ayant des contraintes extra financières publient chaque mois le détail des notations par piliers « Maturité ISR by LFDE » des principales lignes du portefeuille ainsi que les notes moyennes du portefeuille.

6.2 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC ?

Ce code de transparence est le principal media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion extra-financière des OPC. En complément, nous organisons et/ou participons plusieurs fois par an à des événements à l'attention de nos clients pour les sensibiliser à l'ISR et les informer des évolutions de notre approche. Nous sommes particulièrement actifs sur le terrain de la pédagogie en Finance Responsable au travers de notre programme de formation lancé en 2019 à destination de nos clients et de nos collaborateurs « L'Ecole de l'ISR by LFDE » ainsi que de notre podcast « Un pied devant l'autre » sur le thème de l'investissement responsable lancé à l'automne 2020 dont l'un des épisodes est spécifiquement dédié au thème « comment bien choisir un fonds ISR ».

6.3 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La démarche d'engagement menée par les fonds de fonds ne fait à ce jour l'objet d'aucune publication. Les fonds de fonds sont exclus du périmètre de vote aux AG de LFDE.



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, AVENUE D'ENA - 75 116 PARIS - TEL : 01.47.23.90.90 - www.lfde.com
S.A. AU CAPITAL DE ~~10 047 500 10 105 399~~ € - SIREN 352 045 454 - R.C.S PARIS
SOCIETE DE GESTION AGREE PAR L'AMF SOUS LE NUMERO 91 004